

# CONTRIBUEZ AU RAYONNEMENT MARITIME ET INTERNATIONAL DE LA FRANCE!

En versant votre taxe d'apprentissage à l'ENSM, vous devenez partenaire d'une grande école de marins et d'ingénieurs, référence internationale en matière de formation des officiers de la marine marchande et d'ingénieurs maritimes."



## LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers partenaires,

En versant votre taxe d'apprentissage 2021 à l'ENSM, vous contribuez directement à l'excellence des formations maritimes, à travers le déploiement d'équipements pédagogiques innovants sur les sites du Havre, Saint-Malo, Nantes et Marseille, dédiés aux officiers de la marine marchande polyvalents ingénieurs navigants, aux officiers pont et machine et aux ingénieurs en génie maritime.

Par votre choix d'affecter cette contribution à l'Ecole, vous soutenez ses investissements pour améliorer sa performance et la qualité de la formation des officiers et ainsi, la réussite de vos futurs collaborateurs.

Vous investissez durablement dans une jeunesse prometteuse et dans un secteur d'avenir

Votre soutien nous est précieux et je vous en remercie chaleureusement par avance.

Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président du conseil d'administration

### EN CHOISISSANT L'ENSM

- Vous contribuez à la formation des officiers de la marine marchande et des cadres de l'économie bleue,
- Vous soutenez ses investissements dans le numérique et sa recherche sur la décarbonation de la filière maritime,
- Vous encouragez l'ouverture internationale d'une véritable académie maritime française et faites fructifier l'héritage des Hydros.





#### Contact:

Hélène Bellamy, directrice des affaires financières T. +33(0)9 70 00 03 50 ta.ensm@supmaritime.fr

# Versement de la taxe d'apprentisage 2021 à l'ENSM **JUSQU'AU 31 MAI 2021**

Nom de l'entreprise :							
Adresse:							
Tél ;Mail ;							
Montant total de la taxe d'apprentissage versée à l'ENSM :							
□ Le Havre	0760166T	► Montant versé :					
□ Saint-Malo	0350092K	► Montant versé ;					
□ Nantes	0440108D	► Montant versé :					
□ Marseille	0130234J	► Montant versé :					

#### Paiement effectué par :

- Virement à l'ordre de l'ENSM libellé: Taxe d'apprentissage 2021
  IBAN: FR76 1007 1130 0000 0010 0700 190 BIC: TRPUFRP1
- Chèque à l'ordre de l'ENSM à poster avec ce formulaire à

#### **ENSM**

Taxe d'apprentissage 10 Quai Frissard - 76600 Le Havre

Merci de nous retourner ce formulaire par mail à ta.ensm@supmaritime.fr Dès réception de votre versement, l'ENSM adressera un reçu libératoire au contact indiqué plus haut.

